

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 18 décembre 2017, se tenait à 20h15 une assemblée spéciale du conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents:

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Karène Langlois, René Desrosiers, David Pelletier, Roger Labrecque, Mathieu Pelletier, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil lundi le 18 décembre 2017 à 20h15 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Présentation et adoption du budget 2018;
- 2- Présentation du règlement concernant le taux de taxation pour 2018 (règlement no 303-2018);
- 3- Période de questions
- 4- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20.15 heures.

1- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2017

2017-12- 221

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2018 et à approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale	175 015
Sécurité publique	63 280
Transport	328 454
Hygiène du milieu	39 681
Urbanisme	14 882
Loisirs et cultures et réserve projets	72 429
Frais de financement	1 000

TOTAL DES DÉPENSES : 694 741\$

De plus, pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil municipal prévoit les recettes suivantes :

Recettes spécifiques :

Services des ordures et récupération	38 297
Recouvrement de tiers et vente bacs	5 200
Revenus éoliens	32 469
Location de salle et photocopies	1 050
Revenus de loisirs	300
Mutations immobilières	2 500
Amendes	1 000
Permis	800
Revenus d'intérêts	6 700
Redevances matières résiduelles	3 100
Compensation collecte sélective	9 400

Réseau routier	212 347
Autres - Transport	4 500
Compensation terres publiques	52
Péréquation	52 278
Appropriation de surplus	63 473
TOTAL :	433 466\$

Recettes basées sur le taux global de taxation :

École primaire

6 768

TOTAL : 6 768\$

TOTAL DES RECETTES : 440 234\$

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, soit un montant de 254 507\$, une taxe à l'évaluation sera fixée par le règlement 303-2018.

**2- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 303-2018
CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, fait la présentation du projet de règlement 303-2018 concernant le taux de taxation 2018 en donnant l'information sur le taux de taxes à l'évaluation, les taxes de services et le taux d'intérêt pour tout retard de paiement.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par René Desrosiers la fermeture de l'assemblée à 20h25.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale